

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE
DES
SAINTES MARIES DE LA MER



COMMUNIQUE DE PRESSE

[Réf : CAB/LET/mv/2011/018/CP](#)

**DE ROLAND CHASSAIN,
MAIRE CONSEILLER GENERAL DES SAINTES MARIES DE LA MER**

**FACE AUX PROPOS DE DAVID GRZYB, REPRIS DANS L'ARTICLE DE LA
PROVENCE SUR DOSTA ET LE HARCELEMENT DES ROMS**

A la lecture de l'intervention du candidat aux élections cantonales d'Arles, adjoint d'Hervé Schiavetti, je tiens à apporter les réponses suivantes.

David GRZYB dit : « Mais il faut relativiser. Pointer Arles du doigt c'est facile. Mais qu'est ce qui est fait aux Saintes (qui accueillent un grand pèlerinage), à Chateaufrenard ? La seule aire d'accueil qui va voir le jour dans le département, c'est à Arles ».

On pourrait croire l'intervention de David GRZYB sincère s'il ne visait dans ces propos deux villes gérées par l'UMP. Néanmoins, il est flagrant de constater qu'il ne connaît rien au monde des gens du voyage, et encore moins à la législation en vigueur ce qui est navrant puisque c'est l'attaché parlementaire du député.

La Commune des Saintes Maries de la Mer n'est pas soumise à la législation obligeant les communes à la construction d'aires d'accueil car ce texte fixe le seuil de 3500 habitants (2500 aux Saintes).

Par habitant, la Commune des Saintes Maries de la Mer est sans aucun doute la collectivité qui investit le plus pour l'accueil des gens du voyage.

Pour le Pèlerinage des gitans, de nombreux parkings sont mis à dispositions des gens du voyage ainsi qu'un Camping 3 étoiles pendant 15 jours.

A l'année, un terrain d'accueil est proposé avec douches et toilettes (80000€ investis).

Les propos de David GRZYB sont infondés et électoralistes.

Il devrait arrêter de faire de la politique fiction et sans cesse encenser sa Ville et la gestion qui en est faite par sa majorité.

Il y 15 ans, l'état financier des Villes d'Arles et des Saintes Maries était identique.

Je rappelle à Monsieur GRZYB que ma majorité n'a pas augmenté la part Communale des impôts locaux depuis 15 ans, la dette est aujourd'hui quasi nulle tout en ayant augmenté les investissements utiles pour les habitants et que la Commune des Saintes Maries de la Mer, quoi qu'il semble vouloir dire, respecte la réglementation sur l'accueil des gens du voyage.

Roland CHASSAIN
Ancien député